



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER - Stanislas HALAMA – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Henri KIRIEL - Cécile GAUVILLE HERBET - Jacky MELIQUE, Maurice OUERFELLI

Absents : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Françoise LEDOUX pouvoir à Stanislas HALAMA
Sandra DINET pouvoir à Maurice OUERFELLI
Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 17 et 30 juin et du 11 juillet 2011 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité du conseil municipal.

2. Délibération pour le groupement de commande SVP :

Le groupement de commande de la Communauté de Communes des Trois Forêts met à disposition des communes les services de la société SVP. Après une année d'utilisation, les retours sont mitigés au vu des consultations qui ont été opérées. Après échanges de vue et compte tenu des enjeux et du faible coût de la prestation, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour renouveler le contrat pour une année supplémentaire.

3. Délibération pour l'approbation des rapports Eau et Assainissement 2010 de la Lyonnaise des Eaux :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2010 fournis par la Lyonnaise des Eaux.

Chaque conseiller municipal a eu la possibilité de les consulter en mairie.

Aucune observation particulière n'a été signalée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces rapports à l'unanimité.

4. Délibération pour la participation pour raccordement à l'égout :

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées dans l'application de la participation pour raccordement à l'égout qui s'applique aujourd'hui à toute nouvelle habitation. Dans ces conditions, tous les cas de raccordements ne sont pas forcément soumis à cette participation. Il convient donc de réviser les principes pour disposer d'une règle plus équitable.

Le Conseil Municipal pourra toutefois étudier l'adaptation des règles édictées pour les logements collectifs

Une délibération sera prise ultérieurement.

5. Délibération pour approuver le choix de la commission d'appel d'offres pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de la Vallée :

Monsieur Le Maire expose le rapport d'analyse des offres faite par la commission d'appels d'offres lors de sa séance du 19 septembre 2011.

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges est faite par le groupement AROMEGA/SECT pour un montant de 27 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer au nom de la commune le marché de maîtrise d'œuvre avec la Société AROMEGA associée à SECT.

6. Délibération pour changement d'intitulé du régime indemnitaire d'un agent :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier le régime indemnitaire appliqué à un agent des services administratifs.

Compte-tenu de sa catégorie et de son indice brut, cet agent doit dorénavant percevoir une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et non pas une indemnité d'administration et de technicité.

Il est convenu de régulariser cette situation sans conséquence financière supplémentaire pour la commune.

L'arrêté nominatif sera rectifié en ce sens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à rectifier le régime indemnitaire de cet agent et à mettre en place l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à compter du 1^{er} octobre 2011.

7. Délibération pour prolonger le contrat enfance / jeunesse jusqu'au 31/12/2011 :

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement des centres de loisirs a été signé le 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 31 août 2011. Il convient donc de le prolonger à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales dans un premier temps jusqu'à la fin de l'année civile soit le 31 décembre 2011.

Une autre convention sera signée début 2012 pour une période de 4 ans.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour cette proposition.

8. Décisions modificatives sur le budget de la commune :

Claude Bouhéliier expose les motivations des 2 décisions modificatives à prendre sur le budget de la commune.

1. Article 673 : dépense supplémentaire due à des impayés cantine pour un montant de 700 € alimenté par l'article 022 dépenses imprévues de fonctionnement.
2. Article 205 : dépense supplémentaire due à un surcout de SEGILOG (prestataire des logiciels mairie) pour un montant de 600 € alimenté par l'article 020 dépenses imprévues d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ces propositions.

La séance est levée à 22:00 heures.